

Projet « voix des oubliés du droit international » (19 voix d'oubliés)

1. Mamy Rakotondrainibe, Madagascar : *Mamy, malgache, est présidente du collectif pour la défense des terres malgaches.*

Les oubliés : les paysans malgaches

Projet : Collectif pour la défense des terres malgaches - TANY ("Tany" signifiant 'terre' en malgache) Le partenaire principal est la Solidarité des Intervenants sur le Foncier - SIF -, plateforme qui regroupe 5 fédérations d'organisations paysannes et environ 15 ONG qui travaillent sur le Foncier. [Présentation détaillée](http://terresmalgaches.info). Le site web du Collectif TANY est <http://terresmalgaches.info>.

2. Laura, Colombie, Bogota : *Laura, colombienne, a fait un double cursus en droit et philosophie à l'Universidad de Los Andes (Bogota), et en droit international public à Paris 1. Elle a travaillé pour des ONG internationales des droits de l'homme. Elle est actuellement doctorante à l'Ecole de droit de Los Andes.*

Les oubliés : Les victimes du conflit qui se trouvent à l'étranger.

Projet : La Colombie est pays est en plein dialogue de paix avec la guérilla des FARC et on parle souvent de réparation, de justice, victimes etc. Le conflit colombien a produit de nombreuses victimes (de la part des groupes paramilitaires, de gouvernement, des guérillas etc) et plusieurs d'entre elles ont du quitter le pays et ont, ou cherchent à avoir, le statut de réfugiés. Ce statut, donne des droits et aides, mais impose aussi de devoirs dont normalement ne pas recevoir d'aide ni retourner au pays d'origine. Depuis l'année 2011 en Colombie a été adoptée une loi connue comme la "loi des victimes"(loi 1448 de 2011). Cette loi, entre autres, prend des mesures importantes pour réparer tout type de victime, sans discrimination. Néanmoins, la mise en pratique de cet aspect de la loi a eu des grands problèmes, car on leur demande de revenir en Colombie pour pouvoir être réparés. Il y a donc un nombre important des victimes qui se trouvent dans une situation impossible: si elles ne reviennent pas, elles ne seront pas réparées, si elles viennent elles perdent leur statut de réfugiés (ou la possibilité de l'obtenir). Ils sont donc oubliés du régime international et du régime national.

Il y a des organisations des droits de l'homme qu'ont fait des rapports sur cette situation, et même l'ACNUR a travaillé là-dessus. Le cas des victimes se trouvant dans des régions frontalières (Venezuela, Ecuador, Panama) engendre des situations très pénibles. Elles n'ont aucun droit et ne peuvent pas (ou ne veulent pas) retourner en Colombie pour être réparés.

Deux rapports de l'ONG Comisión Colombiana de Juristas (<http://www.coljuristas.org/>) avec le soutien du Conseil Norvégien pour les Réfugiés (<http://www.nrc.org.co/>), qui travaille aussi sur le sujet. Rapports sont en espagnol. La Comisión Colombiana de Juristas, est une des plus grandes ONG colombiennes des droits de l'homme, elle a statut consultative devant l'ONU.

3. Noura, Tunisie : *Noura, tunisienne, est docteur en droit public - enseignante universitaire à la faculté des sciences juridiques politiques et sociales de Tunis, et est engagée à travailler sur la situation des femmes dans le monde arabe.*

Les oubliés : les femmes tunisiennes

Projet : Dans cette phase d'après-révolte, les femmes ont eu peur pour leur acquis. Elles sont devenues plus vulnérables après cette crise socio-économique et l'influence d'un mouvement religieux radical extrémiste. Paradoxalement, durant la même période de nouvelles opportunités sont apparues en vue de promouvoir le statut et le rôle de la femme dans la société. En effet, si des progrès ont été déjà engrangés avec le code du statut personnel, la dynamique politique a, en revanche, été perdue de vue. Et ce n'était qu'à l'occasion de la révolte que cette question a été débattue de nouveau. La deuxième constitution tunisienne du 27 janvier 2014 fournit des garanties supplémentaires relativement aux droits et libertés des femmes. Elle prévoit la justice sociale et l'équilibre entre les régions, sans lesquelles le phénomène des femmes oubliées sur notre terre L'activité associative menée par des femmes s'est dotée d'une importance particulière dans la phase de transition. L'objectif étant de garantir une implication renforcée de la femme dans le processus de démocratisation, et ce, via une participation à des élections sans exclusive, une participation au processus décisionnel et une présence dans les autorités politiques et hautes responsabilités.

Mais une telle implication renforcée n'est possible que par une meilleure protection de la femme contre toute pratique discriminatoire, marginalisation régionale et toute agression. Elle n'est possible également, que par une sensibilisation des femmes à propos de leurs droits et une prise en considération de leurs besoins spéciaux.

L'association « Irtikâa » est un exemple de l'émergence de nouvelles associations défendant la cause des femmes. Cette organisation agit pour une participation effective des femmes (IRTIKAA est un mot arabe signifiant l'avancement ou encore la promotion) présidée par Leila Chebbi Ayari (juriste). Cette nouvelle association défend un rôle plus participatif de la femme dans la vie politique et sociale. Un premier séminaire a été organisé, le 29 juillet 2011, sur «la femme au sein des partis politiques: de sujet à acteur». Ce séminaire est organisé en collaboration avec le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (Remdh). Un autre séminaire plus récent a été organisé durant l'année 2013 à propos de la femme et le phénomène de la violence

[Journal N° 96 - 11/08/2011 - Associations, Partis, Syndicats et Syndics - 2011T04513APSF1](#)

2011-096-205 - Création d'une association Nom : Association Irtikâa "pour une participation féminine active" Catégorie : Association féminine N° du dépôt de la demande et la date: n° 2932 en date du 20 avril 2011 Les Objectifs : Agir dans le but de permettre à la femme d'affirmer son aptitude à être active dans le processus...

"Irtikaa Ong" <irtikaa.ong@gmail.com>

4. Lydie Kiki, Côte d'Ivoire : Lydie KIKI-NEME, ivoirienne, est diplômée d'un doctorat en droit international à l'Université Paris 1 et assistante chargée de TD à l'Université de Korhogo.

Les oubliés : les femmes ivoiriennes.

Projet : Droit des Femmes et Réparation « *Un regard sur quatre ONG de défense des droits de la femme en Côte d'Ivoire et leur implication dans le processus de réconciliation nationale* ». A l'ICTJ¹, j'ai coordonné un Groupe d'Initiative des Femmes pour la Justice Transitionnelle (GIFJT) composé de quatre ONG (AFJCI, CEFICI, OFACI et WANEP)² dont les objectifs sont la promotion des droits de la femme, du genre et d'être son porte-parole dans le processus de réconciliation nationale. En effet, pendant les guerres, l'enfant et la femme sont les principales victimes en raison de leur vulnérabilité. Victime des nombreux sévices, payant le lourd tribut, exclue dans la mise en œuvre des programmes de réparation, les rapports des différentes Commissions mondiales de Vérité et Réconciliation (CVR) ne font pas de la question de la femme une priorité. Pourtant son implication sensibilisera sur ses réelles attentes en matière de réparation idoines car étant la mieux concernée. Cette tragédie explique l'implication du GIFJT dans l'élaboration d'un rapport portant sur les violences sexuelles subies par la femme durant le conflit ivoirien. Aujourd'hui, le GIFJT souhaite s'étendre à d'autres associations de femmes pour être plus représentatif, crédible et visible auprès des autorités. Ce projet informe l'équipe des combats que mènent ces ONG pour la prise en compte effective de la femme.

5. Claire Vinchant, Vietnam : *Claire française, diplômée d'un master 2 en droit international à Paris 1, a passé 13 mois au Vietnam, en tant que volontaire pour une association promouvant le droit à l'éducation des populations pauvres et isolées.*

Les oubliés : les enfants pauvres vietnamiens, exclus du droit à l'éducation dans des conditions dignes et pérennes

Projet : Malgré la théorie où l'école est gratuite au Vietnam, de nombreux coûts, plus ou moins officiels et provenant souvent de la corruption, sont à dépenser pour quiconque souhaite aller à l'école de façon digne et pérenne. L'objectif de l'association Enfants du Mékong est de permettre l'accès à l'école aux enfants pauvres, et les accompagner jusqu'à l'emploi. Mon rôle : répertorier un maximum d'enfants pauvres pour leur octroyer un parrain, afin qu'ils puissent aller à l'école plutôt que travailler. Mais aussi suivi de tous les enfants déjà parrainés, ou bien ouverture de nouveaux programmes de parrainage dans des zones oubliées (bidonvilles etc), augmentation des parrainages des étudiants pour leur permettre de faire des études supérieures, mise en place de microcrédits dans les villages pour aider les campagnes reculés à s'en sortir, afin que leur situation ne soit plus un frein à l'éducation de leurs enfants, orientation des étudiants, ouverture de foyers d'accueil...

Un lien : [l'ONG Enfants du Mékong](#). D'autres liens à venir (rapports/données/action/blog..)

6. Thibaud Baghdadi, Iran : *Thibaud, d'origine iranienne, a obtenu son master 2 recherche en droit international à la Sorbonne, où il a fait un mémoire sur l'Iran. Depuis il est élève avocat au barreau de Paris.*

Les oubliés : Les Baha'is

¹ International Center for Transitional Justice.

² Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI), le Centre Féminin pour la Démocratie et les Droits Humains de Côte d'Ivoire (CEFICI), l'Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI) et enfin le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-CI).

Projet : Toutes les minorités en Iran, qu'elles soient ethniques ou religieuses, subissent une répression qui est une véritable politique gouvernementale. Quand aux minorités religieuses, elles sont soit reconnues, soit non reconnues par la Constitution, et c'est le cas de la religion bahá'íe. La discrimination envers les bahá'ís est une des plus grave parce qu'elle suit un plan officiel du gouvernement iranien. Les bahá'ís ne jouissent d'aucun droit bien que ce soit la minorité religieuse non musulmane la plus importante en Iran. Mise à part le droit de vivre les bahá'ís n'ont aucun droit civil, sont interdits d'accès aux universités, les personnes âgées ne reçoivent pas leur retraite, 20 métiers sont interdits, confiscations de domicile de propriété, cimetières et villages entiers détruits jusqu'à des détentions totalement arbitraires. 115 bahá'ís sont en prison actuellement. Avril 14

Vidéo du 14 mai 2013 dénonçant 5 années de trop derrière les barreaux pour les 7 hommes et femmes bahá'ís condamnés à 20 ans de prison (la plus lourde condamnation pour des prisonniers de conscience en Iran.

<https://www.youtube.com/watch?v=kOjvhQm-e0E>

<https://www.youtube.com/watch?v=N5RZXOwRUn8&feature=share>

Table ronde organisée par le Centre de recherche sur les droits de l'homme et le droit humanitaire (CRDH) et l'Antenne Jeunes Paris II d'Amnesty International, le lundi 4 mars à l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Plus d'infos : www.bahai.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=ogA15go0aRo>

7. Line Abarah, Syrie : *Line, franco syrienne, juriste internationaliste, suit le conflit avec horreur grâce aux témoignages de sa famille restée à Homs.*

Les oubliés : Les enfants syriens lors du conflit armé, cas des réfugiés en Egypte.

Le Projet : Le 27 janvier 2014, un rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et le conflit armé en République arabe syrienne³ dénonce les exactions subies par les enfants dans le conflit. Aussi, les enfants, du fait de leur vulnérabilité se retrouvent souvent au cœur des combats. Parfois, acteurs directs des affrontements, ils sont avant tout des victimes d'une guerre civile effroyable qu'ils ne comprennent pas. Bien que des normes de protection internationales et nationales existent, les violations des droits de l'homme se multiplient en Syrie des deux côtés (régime et rebelles). Malgré cela, la vie continue dans l'horreur. Si les enfants restés à l'intérieur du pays doivent lutter contre la famine et les bombardements, la situation des enfants réfugiés dans les pays voisins demeure également préoccupante. C'est notamment le cas des enfants syriens réfugiés en Egypte⁴. Dans un pays où la situation politique reste encore instable, les familles syriennes font face à des réactions racistes croissantes. A cela s'ajoutent les lacunes structurelles dans l'accueil de ces réfugiés ; le gouvernement égyptien n'offrant aucune aide à ces personnes. Elles se retrouvent donc entièrement dépendantes du Haut Commissariat aux Réfugiés de l'ONU.

³ S/2014/31.

⁴ Selon le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), il y avait en décembre 2013, près de 100 000 réfugiés (inscrits auprès du Haut Commissariat). N'oublions pas que de nombreux syriens sont en Egypte sans être enregistrés et vivent par leurs propres moyens et grâce aux communautés locales.

C'est dans ce contexte difficile, que des associations de la société civile voient le jour. A ce titre, s'est créée l'association « Syria Al Gad⁵ » composée uniquement de bénévoles syriens dans la majorité. Cette association se propose d'apporter un soutien matériel et financier aux familles syriennes les plus démunies mais également et surtout garantir l'accès à l'éducation pour des enfants syriens ayant pour la plupart arrêté l'école en raison du conflit. C'est pourquoi, Syria Al Gad a mis en place un projet de centre éducatif accueillant les enfants syriens. Basée au Caire, l'association multiplie ses activités grâce au soutien d'autres ONG à l'étranger et du HCR.

<https://www.facebook.com/SyriaAlgadEducationalCenter>

<https://www.facebook.com/SyriaAlgadRF>

Site de l'association: <http://syria-algad.org/> (en arabe)

8. Delphine Couveinhes Matsumoto, Guatemala : *Delphine, guatémaltèque, docteure en droit international public à Paris 1, a concentré ses recherches sur l'exploitation des ressources naturelles et ses conséquences sur les droits de l'Homme, en particulier des peuples autochtones. Elle est fonctionnaire à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) depuis 2012.*

Les oubliés : les peuples autochtones mayas

Projet : La reconnaissance du génocide au Guatemala

Depuis plus de 20 ans, les peuples autochtones du Guatemala demandent justice pour les faits qui se sont déroulés pendant les années 1978-1983, et plus particulièrement la période 1982-1983, la plus sanglante sous la dictature militaire d'Efraín Ríos Montt. Pendant cette période d'une extrême violence, le Guatemala a connu près de 626 massacres, 200 000 morts, 45 000 disparitions forcées et un million de personnes déplacées.

Le Centre d'action légale des droits de l'homme (CALDH) a débuté des investigations en 1997 pour juger les responsables des exactions commises pendant les régimes des généraux Romeo Lucas García (1978-1982) et de Efraín Ríos Montt (1982-1983). Depuis, la défense en utilisant différents moyens procéduraux, ralentit l'investigation des faits et empêche le bon déroulement de la justice. Les manœuvres de la défense, en particulier la multiplication des recours basés sur des vices de procédure, ralentissent le processus judiciaire et peuvent sembler abusives à différents égards. Les familles des victimes espéraient un changement lorsque la Cour suprême a, enfin, jugé en mai 2013 l'ancien dictateur de génocide du meurtre de 1771 autochtones Ixil et l'a condamné à 80 ans de prison. Toutefois, la Cour constitutionnelle, 10 jours plus tard, a annulé la décision pour vice de forme. Le procès devra de nouveau se tenir en avril 2014.

Le site
web : http://www.caldh.org/index.php?option=com_content&view=article&id=58&Itemid=67&lang=es

9. Kamaya, Sri Lanka : pas de nouvelles récentes

Sur les veuves ou les orphelins de guerre

⁵ Siège social à Paris. Créée en aout 2011 avec 4 bureaux de terrain dans toute l'Egypte.

10. Etienne Treuvey, France : *Etienne, français, doctorant en droit international à Paris 1, engagé dans la protection des demandeurs d'asile.*

Les oubliés : Les demandeurs d'asile en France

Le projet : **Le droit d'asile en Outre-mer : un régime d'exception pour des territoires lointains et oubliés du droit. L'action de France Terre d'asile.**

Décrite avec romantisme comme une terre d'asile des plus accueillantes depuis le XIX^e siècle, la France n'en demeure pas moins un territoire de plus en plus difficile à atteindre malgré son « devoir d'asile ». En pratique, la situation est différente, notamment en Outre-mer⁶ où la réalité est alarmante. Droit d'asile au rabais, hébergement inexistant, expulsions expéditives, enfermement d'enfants, conditions de rétention administrative dégradantes⁷. Le cas de Mayotte est le plus symptomatique. En 2009, le rapport de visite du centre de rétention administrative de Pamandzi du contrôleur général des lieux de privation de liberté a dressé un bilan sans équivoque en parlant notamment de conditions de vie « indignes [...] et d'atteintes aux droits fondamentaux des personnes présentes⁸ ». La Cour européenne des droits de l'homme a également condamné la France à plusieurs reprises pour sa politique d'expulsion expéditive en Outre-mer⁹. Depuis 2007, plusieurs associations françaises dénoncent ces atteintes à la dignité humaine et essayent de faire avancer la justice dans ces territoires en témoignant dans des rapports de la situation¹⁰, notamment dans les centres de rétention administratifs¹¹ et en fournissant un service d'aide aux étrangers. Le travail de témoignage de ces ONG est primordial d'une part pour alerter l'opinion publique, et d'autre part pour mener des actions juridiques en espérant faire évoluer la législation ainsi que les pratiques actuelles.

11. Chehrazad Krari, Maroc : *Chehrazad, d'origine marocaine (ou marocaine ?), doctorante contractuelle chargée d'enseignement, Ecole de droit de la Sorbonne, Paris 1.*

Les oubliés : Les sans-papiers subsahariens au Maroc

Le Projet : Si le Maroc est un pays fortement marqué par des vagues d'émigration vers l'Europe, il doit lui-même faire face, de façon relativement croissante ces dix dernières années, à des migrants issus d'Afrique subsaharienne¹². Face à la difficulté d'atteindre la frontière maroco-espagnole, des

⁶ Le CESEDA comporte dans son fondement un régime d'exception pour l'Outre-Mer.

⁷ <http://www.lacimade.org/uploads/File/admin/Causes%20Communes/CC73-bdef.pdf> visité le 31/05/2014.

⁸ Rapport de visite du centre de rétention administrative de Pamandzi du contrôleur général des lieux de privation de liberté disponible sur le site <http://www.cgpl.fr/wp-content/uploads/2010/07/CRA-Mayotte-visite-final-13-novembre-2009.pdf> visité le 31 mai 2014.

⁹ Affaire De Souza Ribeiro contre France du 13 décembre 2012 disponible sur le site [http://hudoc.echr.coe.int/sites/fra/pages/search.aspx?i=001-115497#{"itemid":\["001-115497"\]}](http://hudoc.echr.coe.int/sites/fra/pages/search.aspx?i=001-115497#{) visité le 31 mai 2014.

¹⁰ Rapport du Gisti sur le site http://www.gisti.org/IMG/pdf/cj_outre-mer_2012.pdf visité le 31 mai 2014.

¹¹ Rapport commun de 2012 sur les centres et locaux de rétention administratifs disponible sur le site http://www.france-terre-asile.org/images/stories/evenementiel/RAPPORT_2013_bd.pdf visité le 23 juin 2014.

¹² Frantz Vaillant, « Immigration : le Maroc au bord de la crise de nerfs », in <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/info/Les-dossiers-de-la-redaction/Maroc-2014/p-27859-1g0-Immigration-le-Maroc-au-bord-de-la-crise-de-nerf.htm> [consulté le 25 mai 2014].

dizaines de milliers de migrants ont fini par s'installer clandestinement au Maroc. En effet, par une collaboration renforcée entre l'Espagne et le Maroc, les deux enclaves espagnoles de Melilla et Ceuta sont devenues presque inaccessibles¹³. De nombreux migrants tentent alors de s'installer au Maroc. Dépourvus de statut légal, ces migrants africains présents sur le territoire marocain sont notamment exposés à la détention arbitraire, à la xénophobie et à diverses formes d'exploitation. En janvier 2014, le Roi Mohammed VI a pris l'engagement officiel de régulariser la situation de ces sans-papiers subsahariens et de déployer des solutions en matière de logement et d'activités professionnelles. Il s'agirait de régulariser la situation de 25000 à 40000 personnes¹⁴. Malgré ces déclarations officielles, les procédures restent relativement lentes¹⁵. Certaines ONG et associations se sont mobilisées pour assister ces sans-papiers et incitent le Maroc à déployer des procédures supplémentaires pour protéger leurs droits fondamentaux. Le Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM)¹⁶ a coordonné l'élaboration d'un rapport alternatif quant au respect par le Maroc de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles¹⁷. Cette association marocaine veille par diverses initiatives à sensibiliser l'opinion publique mais offre également un soutien juridique et judiciaire aux migrants.

12. Fatou Ba NDIOUR : *Fatou, sénégalaise, 25 ans, Diplômée en « Droit international et organisations internationales » de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.*

Les oubliés : les petits garçons sénégalais appelés les « talibés ».

Le Projet : En Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement au Sénégal, il existe des écoles coraniques connus sous le nom de « daraas ». Ces pensionnats, ouverts uniquement aux jeunes garçons, sont censés garantir, après plusieurs années de formation, une maîtrise du savoir islamique.

Cependant depuis plusieurs décennies, on assiste à une dérive de cette institution dont les principales victimes sont les jeunes apprentis connus sous le nom de « talibés ». Ces derniers, très souvent issus de familles très pauvres, sont tous simplement exploités par les marabouts. En effet, sous prétexte de leur enseigner l'humilité, ceux-ci les contraignent à mendier dans la rue du matin au soir. En plus de devoir quémander leur nourriture, la plupart se voient fixer l'obligation de ramener

¹³ Yves Zurlo, « Ceuta et Melilla : histoire, représentations et devenir de deux enclaves espagnoles », l'Harmattan, Paris, 2005, 320 p. Pour la situation actuelles des deux enclaves, voir « Les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla de plus en plus hermétiques à l'immigration illégale » in <http://www.rfi.fr/afrique/20131222-enclaves-espagnoles-ceuta-melilla-maroc-plus-plus-difficile-penetrer/> et « Immigration au Maroc: le cri d'alarme des ONG » in <http://www.rfi.fr/afrique/20140327-immigration-maroc-ong-ceuta-melilla-caritas/> [consultés le 23 mai 2014].

¹⁴ Selon le Ministre de l'Intérieur marocain. Sur les engagements pris officiellement par le Royaume du Maroc en matière d'immigration, voir le Rapport du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration, « La nouvelle politique d'immigrations et d'Asile du Royaume du Maroc : Politique de gestion de la question migratoire », Palais des Nations, Genève, 17 mars 2014, <http://corcas.com/Portals/4/Doc/Doc/Expos%C3%A9%20Ministre%204.ppt> [consulté le 24 mai 2014].

¹⁵ Voir <http://www.afrik.com/immigration-le-maroc-peine-a-regulariser-les-sans-papiers>

¹⁶ Voir le site officiel de l'association <http://www.gadem-asso.org/-Activites-du-pole-juridique-> [consulté le 25 mai 2014].

¹⁷ Voir l'interview d'Hicham Rachidi http://www.lacimade.org/minisites/loujnatounkaranke/rubriques/205-Actualit-s?page_id=4749 [consulté le 23 mai 2014].

une certaine somme d'argent au marabout. A défaut, ils sont battus, ligotés voire même brûlés. Ce qui explique que la plupart, craignant les sévices, passent des nuits et des nuits à la belle étoile, s'exposant à tous les dangers et notamment aux sévices sexuels.

Si une grande partie de la population sénégalaise est sensible à la détresse de ces enfants, très souvent pieds nus, maigrichons et vêtus de guenilles sales, rien n'est fait au niveau interne pour interdire cette pratique ou à défaut condamner les marabouts véreux. En effet, les gouvernants craignent de s'attirer les foudres des grandes familles religieuses en interdisant cette pratique. Qui plus est, les familles de ces enfants, ne souhaitent aucunement les récupérer car n'ayant pas les moyens d'assurer leur subsistance.

Pour ces enfants l'aide provient essentiellement des associations qui essaient d'améliorer leurs conditions de vie.

Associations venant en aide aux talibés :

Pour une enfance : www.pouruneenfance.com

Fondation des enfants talibés du Sénégal : www.fondationalibe.org

13. Luiza, Brésil : *Luiza, franco-brésilienne, diplômée du master 2 en droit international et organisations internationales à Paris 1. Après deux stages au sein de l'UNODC et UNIDO, elle est actuellement en stage à l'Office des normes internationales et des affaires juridiques de l'UNESCO et souhaite suivre une carrière de fonctionnaire internationale.*

Les oubliés : le cas d'enfants séropositifs à travers l'action d'une ONG de Brasilia qui s'appelle « Instituto Vida Positiva ».

Le Projet : Le cas des enfants séropositifs est selon moi très représentatif des oubliés. Chaque minute un enfant naît avec le VIH dans le monde¹⁸. Or ces enfants, ou mineurs atteints du VIH souffrent d'une grande stigmatisation sociale. Selon UNICEF, « **Les enfants vivant avec le VIH se voient régulièrement refuser l'accès à l'école** ou aux classes maternelles, et dès que leur statut est connu, ils sont **rejetés et subissent des mauvais traitements**¹⁹ ». C'est donc une catégorie de personnes très vulnérables.

L'institut Vida positiva a été créé en 2006 à Brasilia par « Vicky ». Elle a commencé son travail en aidant des enfants de rue et des femmes violentées par leurs maris, et a décidé de créer ensuite cet Institut qui accueille des enfants jusqu'à leurs 18 ans, en plus d'aider 40 familles en leur fournissant des médicaments et des aliments. J'ai aidé à organiser un Noël à l'Institut avec quelques amis, et c'est comme ça que je me suis familiarisé avec leur situation.

¹⁸ D'après le site de l'UNICEF.

¹⁹ http://www.unicef.org/french/media/media_54324.html .

Le lien de l'ONG: www.vidapositiva.org.br

Page facebook: <https://www.facebook.com/vidapositivahiv>

14. Joelle Coutama, Haiti : Joëlle,

14. Adva Abrahami, Israël : *Adva, franco-israélienne, diplômée d'un master 2 en droit des affaires internationales à Paris 11. Elle est actuellement inscrite à l'IEJ pour passer le barreau.*

Les oubliés : les demandeurs d'asiles soudanais et érythréens en Israël.

Le projet : Depuis 2003, le Darfour est enlisé dans une guerre interethnique ayant abouti au pillage et au viol systématique ainsi qu'au génocide et au déplacement forcé de milliers de soudanais. C'est la structure économique et démocratique d'Israël qui attire ces immigrés. Fort de son histoire, la société israélienne a œuvrés pour la reconnaissance ainsi que la protection des survivants de génocide, l'holocauste faisant en effet partie intégrante du passé et de l'identité contemporaine d'Israël. Ainsi, le gouvernement israélien a délivré des centaines de permis de travail. Cependant, depuis 2006, la présence de 53,000 demandeurs d'Asile rend l'immigration problématique dans un si petit pays. Le gouvernement craint alors que la reconnaissance en masse de demandeurs d'asile Africains et non juif ouvre la boîte de pandore permettant aux palestiniens réclamants asile un droit de retour sur le territoire israélien. La majorité des demandeurs d'asile travaillent alors de manière précaire, dans l'illégalité, et se font reconduire « *volontairement* » en Egypte puis dans la région du Darfour. Leur droit de demander asile leur est alors dénié, violant la convention de 1951 relative au statut des réfugiés ainsi que la convention de non refoulement. Plusieurs organisations aident alors les réfugiées, parmi elles, « B'nai Darfour » (la voix du Darfour) ou « ASSAF » aident économiquement les soudanais et les érythréens, leur permettant d'accéder au système de santé, ainsi qu'à l'apprentissage de l'anglais et de l'hébreu.

15. Christina, Pologne :

16. Sotiris Konstantis, Grèce : *Sotiris, grec, doctorant en droit international à Paris-Nanterre, engagé dans le milieu associatif pour l'aide aux migrants.*

Les oubliés : les migrants en Grèce

Le projet: Enseignement de la langue grecque aux immigrants, Initiative «Une Ecole différente »

Déjà depuis le début des années '00, des vagues d'immigrants d'origine africaine ou asiatique ont débarqué en Grèce, prenant le relais des immigrants provenant de l'Europe de l'Est qui s'y sont installés depuis le milieu des années '90.

Au sein du Centre de soins pour les enfants, dans un quartier populaire d'Athènes, Kaisariani, l'idée d'aider les immigrants s'intégrer dans la société grecque était fertile. Ainsi, "L' Ecole différente" a été créée. D'un côté, l'absence d'un cadre juridique international concret et de l'autre côté, une législation nationale lacunaire et obsolète rendaient cette initiative. D'ailleurs, son objet ne se limitait pas seulement à un enseignement "strict" de la langue grecque. Un bureau d'assistance administrative a été créé afin de faciliter le contact entre les immigrants et la bureaucratie administrative, qui était -et reste, d'ailleurs- énorme. Des cours destinés à leur faire connaître leurs

droits et leurs obligations selon la loi grecque ont été livrés. En plus, des événements ont eu lieu afin de permettre cet échange interculturel indispensable. Plus généralement, d'un côté il fallait faire connaître à nos "étudiants" tous les aspects et les spécificités de la société et mentalité grecque. De l'autre côté, il était nécessaire de parvenir à une certaine dédramatisation de l'image que nos compatriotes se faisaient des immigrants. Finalement, cette école n'était qu'un pont tout modeste entre nos nouveaux et anciens voisins du bâtiment, du quartier, de notre ville. Aujourd'hui, l'Ecole différente n'existe plus. D'autres initiatives mieux organisées et peut-être plus institutionnalisées ont pris le relais. Les objectifs restent identiques. Les moyens à y parvenir restent similaires. Les risques et les menaces restent les mêmes, aussi.

Liens: École du dimanche : <http://www.ksm.gr/> (en grec), il s'agit de l'initiative la plus connue en la matière. Programme « Odysseas » pour l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la civilisation grecques aux immigrants, coordonné par le Ministère de l'Education nationale: <http://www.inedivim.gr/index.php/2012-11-14-14-20-27> , (en grec); le grand défaut de ce programme est qu'il exclue les immigrants non régularisés.

17. Edwina, Ghana ?

18. Liban, Hombeline : *Hombeline, nationalité française, diplômée « Droit et Action Humanitaires », travaillant à Caritas Liban Centre des Migrants*

Les oubliés : Les travailleurs domestiques migrants au Liban

Le projet : L'action de Caritas Liban

Le Liban est un pays de destination de nombreux travailleurs migrants venant d'Afrique et d'Asie, ainsi que de réfugiés. En 2012, le Ministère du Travail a délivré 189 373 permis de travail pour les étrangers, dont 143 899 pour les travailleuses domestiques migrantes. Les éthiopiennes sont de loin le plus grand groupe de travailleuses domestiques migrantes, suivies des philippines, des sri lankaises, des bangladaises et des népalaises.

Toutefois, beaucoup de travailleuses domestiques sont en situation illégale au Liban. Bien qu'il n'y ait pas de statistiques fiables sur le nombre total de travailleuses domestiques migrantes, les organisations non gouvernementales et missions diplomatiques estiment qu'il dépasse les 200 000. Ces femmes, venant de pays pauvres, sont souvent jeunes et viennent travailler dans la région pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille restée au pays.

Les migrants travaillent dans des situations complexes et variées ; si beaucoup vivent dans des conditions satisfaisantes, certains subissent malheureusement abus et exploitation. Au Liban, les comportements discriminatoires vis-à-vis des travailleuses domestiques migrantes et les violations des droits de l'homme sont très répandus et largement tolérés au sein des familles et des agences de recrutement. Liées à leur employeur en raison de leur visa (système de Kafala), les travailleuses domestiques se retrouvent en situation irrégulière dès qu'elles quittent la maison de leur employeur, même si elles ont été victimes d'abus de la part de leur employeur.

En raison de leur statut irrégulier, les migrantes qui ont quitté la maison de leur employeur ne peuvent trouver un autre travail et ne peuvent subvenir à leurs besoins. Ainsi, il arrive souvent que nombreuses d'entre elles deviennent des proies faciles pour les trafiquants dans l'industrie du sexe et sont mises sur le marché de la prostitution, souvent contre leur gré. Pour les migrantes en situation irrégulière, la pire issue est de se faire arrêter par la police et d'être placé en détention. Elles deviennent alors doublement victimes: arrêtées pour avoir fui un employeur aux pratiques abusives.

Le Centre des Migrants de Caritas Liban offre divers services pour ces femmes : accueil dans des foyers en attendant leur rapatriement dans leur pays d'origine ou en attendant le changement officiel d'employeur, assistance sociale, médicale, psychologique et juridique.

Ces foyers sont fermés en raison de leur situation illégale, mais les femmes y sont accueillies avec leur consentement libre. Durant leur séjour, des activités sont organisées afin de les occuper et leur permettre de se changer les idées (sorties, activités manuelles, activités récréatives, etc.) et bénéficient également de sessions de sensibilisation sur leurs droits et obligations au Liban avec d'éviter qu'elles soient de nouveau victimes.

19. Mathieu Pierrotti, Russie:
